



2 - Convention Financière 2025 - 2026

ECOLE MATERNELLE

Mme MAERTEN – Comptabilité Familles
Tél. : 03.20.10.38.49
compta.familles@stemariebeaucamps.fr

• SCOLARITE

Scolarité	Taux 1	Taux 2	Taux 3	Taux 4
Contribution Familiale	462.00 € Quotient Familial inférieur à 13200	567.00 € Quotient Familial compris entre 13200 et 17250	663.00 € Quotient Familial compris entre 17250 et 34500	727.00 € Quotient Familial supérieur à 34500
<u>Mode de calcul du taux de facturation</u> : Une division du revenu fiscal de référence par le nombre de parts [avis imposition 2024 sur les revenus de l'année 2023] vous permet de déterminer votre quotient familial et donc de fixer votre taux				
<u>Exemple</u> :				
Revenu fiscal de référence : 48000 Nombre de parts : 3 Quotient Familial : $48000 / 3 = 16000$ Taux 2				
Cotisation Enseignement Catholique	102.00 €	102.00 €	102.00 €	102.00 €
Frais Divers [Fournitures scolaires, intervenants, sorties pédagogiques]	272.00 €	272.00 €	272.00 €	272.00 €
Total Annuel	836.00 €	941.00 €	1.037.00 €	1.101.00 €
Mensualité sur 10 mois	83.60 €	94.10 €	103.70 €	110.10 €

• PRESTATIONS DIVERSES

<u>Prestations Diverses</u> :	
• Droit d'inscription [pour les nouveaux élèves]	40.00 €
• Acompte sur scolarité à déduire de la première facture	50.00 €
• Garderie du matin à partir de 07h30	Gratuité
• Garderie du soir : A partir de 16h30 jusqu'à 19h00	2.00 € [Par heure commencée]
• Badge de Self [En cas de perte de la carte de self, celle-ci sera refacturée, ne pas donner d'argent à votre enfant]	1.50 €
• Cycle Piscine [Pour les GS]	30.00 €



2 - Convention Financière 2025 - 2026

ECOLE ÉLÉMENTAIRE

Mme MAERTEN – Comptabilité Familles
Tél. : 03.20.10.38.49
compta.familles@stmariebeaucamps.fr

• SCOLARITE

Scolarité	Taux 1	Taux 2	Taux 3	Taux 4
Contribution Familiale	472.00 € Quotient Familial inférieur à 13200	578.00 € Quotient Familial compris entre 13200 et 17250	674.00 € Quotient Familial compris entre 17250 et 34500	738.00 € Quotient Familial supérieur à 34500
<u>Mode de calcul du taux de facturation</u> : Une division du revenu fiscal de référence par le nombre de parts [avis imposition 2024 sur les revenus de l'année 2023] vous permet de déterminer votre quotient familial et donc de fixer votre taux				
<u>Exemple</u> :				
Revenu fiscal de référence : 48000 Nombre de parts : 3 Quotient Familial : $48000 / 3 = 16000$ Taux 2				
Cotisation Enseignement Catholique	102.00 €	102.00 €	102.00 €	102.00 €
Frais Divers [Fournitures scolaires, intervenants, sorties pédagogiques]	386.00 €	386.00 €	386.00 €	386.00 €
Total Annuel	960.00 €	1.066.00 €	1.162.00 €	1.226.00 €
Mensualité sur 10 mois	96.00 €	106.60 €	116.20 €	122.60 €

• PRESTATIONS DIVERSES

Prestations Diverses :	
<ul style="list-style-type: none">• Droit d'inscription [pour les nouveaux élèves]	40.00 €
<ul style="list-style-type: none">• Acompte sur scolarité à déduire de la première facture	50.00 €
<ul style="list-style-type: none">• Garderie du matin à partir de 07h30	Gratuité
<ul style="list-style-type: none">• Garderie du soir : A partir de 16h30 jusqu'à 19h00	2.00 € [Par heure commencée]
<ul style="list-style-type: none">• Badge de Self [En cas de perte de la carte de self, celle-ci sera refacturée, ne pas donner d'argent à votre enfant]	1.50 €
<ul style="list-style-type: none">• Voyages pour les classes de CM1 et CM2.	Les voyages feront l'objet d'une circulaire dans laquelle les modalités financières seront expliquées.
[Toute inscription à un voyage est définitive et ne donne pas lieu à remboursement des sommes acquittées, sauf sur présentation d'un certificat médical].	



2 - Convention Financière 2025 - 2026

COLLEGE

Mme MAERTEN – Comptabilité Familles
Tél : 03.20.10.38.49
compta.familles@stemariebeauamps.fr

• SCOLARITE

Scolarité	Taux 1		Taux 2		Taux 3		Taux 4	
Contribution Familiale	590.00 € Quotient Familial inférieur à 13200		690.00 € Quotient Familial compris entre 13200 et 17250		811.00 € Quotient Familial compris entre 17250 et 34500		889.00 € Quotient Familial supérieur à 34500	
<u>Mode de calcul du taux de facturation</u> : Une division du revenu fiscal de référence par le nombre de parts [avis imposition 2024 sur les revenus de l'année 2023] vous permet de déterminer votre quotient familial et donc de fixer votre taux								
<u>Exemple</u> :								
Revenu fiscal de référence : 48000			Nombre de parts : 3			Quotient Familial : 48000 / 3 = 16000		Taux 2
Cotisation Enseignement Catholique	102.00 €		102.00 €		102.00 €		102.00 €	
Frais Divers	242.00 €		242.00 €		242.00 €		242.00 €	
Location Tablette IPAD	6 ^{ème} 5 ^{ème} 120.00 €	4 ^{ème} 3 ^{ème} 110.00 €	6 ^{ème} 5 ^{ème} 120.00 €	4 ^{ème} 3 ^{ème} 110.00 €	6 ^{ème} 5 ^{ème} 120.00 €	4 ^{ème} 3 ^{ème} 110.00 €	6 ^{ème} 5 ^{ème} 120.00 €	4 ^{ème} 3 ^{ème} 110.00 €
Total Annuel	1.054.00 €	1.044.00 €	1.154.00 €	1.144.00 €	1.275.00 €	1.265.00 €	1.353.00 €	1.343.00 €
Mensualité sur 10 mois	105.40 €	104.40 €	115.40 €	114.40 €	127.50 €	126.50 €	135.30 €	134.30 €

• PRESTATIONS DIVERSES

Prestations Diverses :	
<ul style="list-style-type: none"> • Droit d'inscription [pour les nouveaux élèves] • Acompte sur scolarité à déduire de la première facture • Accueil du matin / Étude du soir [16h15 à 17h15] • Accueil du soir : à partir de 17h15 jusqu'à 19h00 	40.00 € 70.00 € Gratuité 2.00 € [Par heure commencée]
En cas de perte de la carte de self, carte de discipline ou carnet de liaison, ceux-ci seront refacturés : <ul style="list-style-type: none"> • Badge de self – Carte de discipline • Carnet de liaison 	5.00 € 10.00 €
<ul style="list-style-type: none"> • Les livres étudiés en cours de français seront à acheter via le professeur • Baptême et/ou 1^{ère} Communion – Profession de Foi • Option BIA – Certification Anglais – Club « Échecs » • Sorties-Voyages et Activités éducatives. 	Facturation à prix coûtant Ces frais feront l'objet d'une circulaire dans laquelle les modalités financières seront expliquées.
Toute inscription à une sortie ou à un voyage est définitive et ne donne pas lieu à remboursement des sommes acquittées, sauf sur présentation d'un certificat médical.	



2 - Convention Financière 2025 - 2026

LYCEE

Mme MAERTEN – Comptabilité Familles
Tél. : 03.20.10.38.49
compta.familles@stемariebeauamps.fr

• SCOLARITE

Scolarité	Taux 1		Taux 2		Taux 3		Taux 4	
Contribution Familiale	707.00 € Quotient Familial inférieur à 13200		858.00 € Quotient Familial compris entre 13200 et 17250		965.00 € Quotient Familial compris entre 17250 et 34500		1.058.00 € Quotient Familial supérieur à 34500	
<u>Mode de calcul du taux de facturation</u> : Une division du revenu fiscal de référence par le nombre de parts [avis imposition 2024 sur les revenus de l'année 2023] vous permet de déterminer votre quotient familial et donc de fixer votre taux								
<u>Exemple</u> :								
Revenu fiscal de référence : 48000			Nombre de parts : 3			Quotient Familial : $48000 / 3 = 16000$		Taux 2
Cotisation Enseignement Catholique	102.00 €		102.00 €		102.00 €		102.00 €	
Frais Divers	283.00 €		283.00 €		283.00 €		283.00 €	
Location Tablette IPAD	Seconde 75.00 €	1 ^{ère} Tale -----	Seconde 75.00 €	1 ^{ère} Tale -----	Seconde 75.00 €	1 ^{ère} Tale -----	Seconde 75.00 €	1 ^{ère} Tale -----
Total Annuel	1.167.00 €	1.092.00 €	1.318.00 €	1.243.00 €	1.425.00 €	1.350.00 €	1.518.00 €	1.443.00 €
Mensualité sur 10 mois	116.70 €	109.20 €	131.80 €	124.30 €	142.50 €	135.00 €	151.80 €	144.30 €

• PRESTATIONS DIVERSES

Prestations Diverses :	
<ul style="list-style-type: none"> • Droit d'inscription [pour les nouveaux élèves] • Acompte sur scolarité à déduire de la première facture • Option Théâtre • Spécialité Théâtre • Option Théâtre + Spécialité • Confirmation • Prépa Concours • First • Sorties-Voyages et Activités éducatives 	<p>40.00 € 80.00 € 60.00 € 110.00 € 130.00 €</p> <p>} Ces frais feront l'objet d'une circulaire dans laquelle les modalités financières seront expliquées.</p>
<p>Toute inscription à une sortie ou à un voyage est définitive et ne donne pas lieu à remboursement des sommes acquittées, sauf sur présentation d'un certificat médical.</p>	

REDUCTION ET APEL

- Réduction sur le nombre d'enfants fréquentant l'Institution :

- 2^{ème} enfant : - 10% de la contribution familiale
- 3^{ème} enfant : - 20% de la contribution familiale
- 4^{ème} enfant : - 50% de la contribution familiale
- 5^{ème} enfant et + : gratuité de la contribution familiale.

- Réduction « Enseignement Catholique » :

Pour les personnels travaillant dans l'Enseignement Catholique [Personnel OGEC] une réduction est accordée sur le montant de la scolarité.

Il est nécessaire de justifier de ce statut en adressant l'attestation à télécharger sur le site de l'Institution à Mme MAERTEN Comptabilité Familles : compta.familles@stемariebeaucamps.fr

APEL : Cotisation à l'Association de Parents d'élèves : En cas d'adhésion à l'APEL Nationale 12.00 € [via l'Institution ou cotisation extérieure], vous adhérez pour les APELS des unités pédagogiques dans lesquelles vous avez des enfants scolarisés [3.00 € par unité pédagogique].

Cotisation A.P.E.L. Oui Non Extérieure

- 1) Vous souhaitez adhérer à l'APEL et vous avez un ou plusieurs enfants dans l'Institution : Cocher Oui
- 2) Vous souhaitez adhérer à l'APEL et vous avez un enfant [ainé] scolarisé dans un autre établissement privé pour lequel vous cotisez déjà à l'APEL : Cocher Extérieure
- 3) Vous ne souhaitez pas adhérer à l'APEL : Cocher Non

FACTURATION ET REGLEMENT

- Fonctionnement :

- En début d'année scolaire, une facture est mise en ligne sur le site Ecole Directe [visible avec le code Parent]. Elle reprend le coût annuel de la scolarité ainsi qu'un échéancier mensuel [du 05 octobre 2025 au 05 juillet 2026 inclus] et le mode de règlement choisi. [Il est possible qu'un paiement ait lieu en août selon les éléments de facturation].
- À chaque fin de mois, une facture mensuelle est établie. Celle-ci reprend les consommations de l'élève en restauration [demi-pension, repas apporté, consommations foyer collège-lycée], étude et garderie école-collège et prestations diverses, pendant le mois écoulé. Le montant facturé s'ajoute à l'échéance initialement prévue.
- **Seules les consommations réelles de l'élève en restauration [demi-pension, repas apporté, consommations foyer collège-lycée], étude et garderie école-collège et prestations diverses seront facturées.**
- Les dates des passages au restaurant scolaire sont consultables sur Ecole Directe.
- Le calendrier officiel tient compte de +/- 138 jours de scolarité [semaine de 4 jours], variable selon les unités pédagogiques [école-collège-lycée] et les niveaux, ainsi que les absences et dates d'examen.

RESTAURATION

	Frais	Tarifs
--	-------	--------

Restauration :

Repas pris au restaurant scolaire :	Maternelle	5.20 € [Coût Unitaire]
	Élémentaire	6.10 € [Coût Unitaire]
	Collège-Lycée	6.80 € [Coût Unitaire]
Repas apporté	Élémentaire [uniquement à partir du CE2]	} 1.80 €
	Collège	
	Lycée	
Repas pris au foyer :	Lycée	6.80 € [Coût Unitaire]
Consommations du foyer :	Collège-Lycée	Selon consommation

Mise en application, dans la mesure du possible, de la **Loi EGalim** qui garantit dans ses menus au moins 50 % de produits de qualité et durables.

NOS PRODUCTEURS LOCAUX



Un service de restauration est proposé aux élèves de la maternelle au lycée sur inscription. Chaque élève reçoit à la rentrée une carte personnelle utilisée également pour le passage au **foyer**.

Le service de restauration du lycée Sainte-Marie est accessible aux élèves du **lundi au vendredi de 11h55 à 13h15**. Avec pour ambition de vous satisfaire chaque jour, l'équipe de restauration élabore des menus dans le souci de l'équilibre alimentaire et le respect des règles d'hygiène. Une commission « menus » se réunit 3 fois dans l'année, elle est composée de professionnel, de parents, d'élèves et de membre du personnel.

Les repas sont préparés sur place par une équipe de professionnels de cuisine gérée par la société de restauration API avec une majorité de produits frais régionaux servis soit du côté du « self traditionnel », soit du côté « foyer ». Chaque jour, l'élève a le choix de manger du côté « self traditionnel » ou une fois par semaine du côté « foyer ».

Exemple de Menus



Menus JANVIER FEVRIER 2025
Institution Sainte Marie - Beauamps Ligny
Self

			Chandeleur	REPAS A THEME : KEBAB
lundi 03 février	mardi 04 février	mercredi 05 février	jeudi 06 février	vendredi 07 février
SALADE VILLAGEOISE	SALADE VERTE		POMMES LOCALES AU CURRY ET RAISINS SECS	COLESLAW PURPLE LOCAL
CAROTTES RAPEES LOCALES	QUICHE LORRAINE		SALADE DE POMME DE TERRE LOCALES FACON GRAND-MERE (OIGNON ROUGE, PERSIL)	CONCOMBRE TZATZIKI
TABOULE D'HIVER	MACEDOINE DE LEGUMES		CELERI LOCAL AU FROMAGE BLANC	SALADE DE POIS CHICHES
JAMBON CHAUD SAUCE ECHALOTE	BOURGUIGNON		FRICASSEE DE POISSON MSC GRATINE	FALAFELS
FILET DE COLIN MSC SAUCE NANTUA	NUGGETS DE POISSON		ESCALOPE DE PORC SAUCE MOUTARDE	EMINCE DE VOLAILLE FACON KEBAB
POMMES DE TERRE LOCALES	COQUILLETES BIO	Bio	SEMOULE BIO	FRITES FRAICHES
BROCOLIS A L'AIL	CAROTTES LOCALES AUX OIGNONS		RATATOUILLE	POIVRONS AUX EPICES
FRUIT DE SAISON	LAITAGE		CREPE DU PATISSIER	GLACE
COCKTAIL DE FRUITS	FRUIT DE SAISON		FRUIT DE SAISON	FRUIT DE SAISON
LAITAGE	COMPOTE DU PATISSIER		LAITAGE	LAITAGE

Produits Bio Produits Pêche durable Produits Labellisés Produit Local

Menus susceptibles de variations sous réserve des approvisionnements.

APRESTIMATIONS, S.A. 1, Direction et Conseil de Surveillance, Capital de 100000€, RCS Lille Métropole - 473181015, Directeur général : Les Terrains du Métropole SAS de la route de Beauvais 59100 Dugues

- Menu à 4 Composants :
- 1 entrée
 - 1 plat protidique
 - 1 accompagnement
 - 1 laitage ou dessert

LES MODES DE REGLEMENT POSSIBLES

- Prélèvement automatique de l'Institution sur votre compte bancaire :

Les prélèvements sont effectués du 05.10.2025 au 05.07.2026 [un prélèvement pourra être prévu en août selon les éléments de facturation].

C'est un moyen de paiement sûr, pratique et simple, vous permettant d'équilibrer votre budget, le montant facturé en début d'année scolaire tient compte de la scolarité. Les consommations de l'élève en restauration [demi-pension, repas apporté, consommations foyer collège-lycée], étude et garderie école, accueil du soir collège et prestations diverses, seront facturées mensuellement. Cette facturation mensuelle s'ajoutera à l'échéance mensuelle initialement prévue.

En cas de rejet du prélèvement, 8 € de frais seront facturés.

- Par Carte Bancaire :

Directement sur le site Ecole Directe [Icône « Carte Bancaire » Paiement en ligne à droite de l'icône €, versement sur votre compte, ajouter au panier].



- Par chèque

Veillez indiquer sur vos règlements la référence de **votre code famille**.

Chèque libellé à l'ordre de l'**Institution Sainte Marie – Beaucamps Ligny**

- Espèces

L'admission d'un élève à l'Institution suppose l'acceptation pleine et entière de la Convention Financière 2025-2026.

En cas de questions ou de difficultés financières, merci de bien vouloir vous adresser à Madame MAERTEN

Service Comptabilité Familles : 03.20.10.38.49

compta.familles@stmariebeaucamps.fr

Monsieur MAITTE,
Chef d'établissement de l'École.
03.20.10.38.42

Madame MASSEMIN,
Directrice du Collège.
03.20.10.27.47
[Secrétariat Collège]

Monsieur BONNEL,
Chef d'établissement du Lycée,
et Coordinateur Institution.
03.20.10.38.44
[Secrétariat Lycée]